

La Ville de Versoix vous fait marcher, mais en toute tranquillité

Mobilité douce

La Commune a édité un dépliant sympa pour se balader, avec des temps de parcours en prime.

Il fait bon marcher à Versoix? Encore faut-il savoir où l'on met les pieds. Pour faciliter vos déplacements tout doux, la Commune lacustre a édité un petit dépliant de poche, «Itinéraires piétons», qui répertorie une bonne partie des cheminements présents sur son territoire, que ce soit en ville ou dans la campagne et la forêt environnantes.

La carte qui l'agrémente, certes simplifiée, a été particulièrement bien pensée. Les itinéraires colorés se divisent en effet en plusieurs types de marche: adapté aux piétons et poussettes, non adapté aux poussettes, trottoirs en bordure de chaussée et, enfin, en traitillé, chaussées sans trottoir et à la vitesse supérieure à 50 km/h, qui prévient d'une liaison plus délicate entre deux portions piétonnes.

Mais ce n'est pas tout. Les temps de parcours de chaque tronçon (à une allure de 4 à 5 km/h de moyenne) sont indiqués sur la carte. Ils font aussi l'objet d'un encadré pour quelques destinations au départ de la gare de Versoix. Exemples: comptez vingt-cinq minutes jusqu'à Genthod, 59 jusqu'à



Selon le nouveau dépliant édité par la Mairie, la plage de Port-Choiseul est à environ vingt minutes à pied de la gare de Versoix, et moitié moins depuis celle de Pont-Céard. LAURENT GUIRAUD

Collex et, pour les plus courageux, 1 h 55 jusqu'à Divonne, en France voisine.

«Les temps de parcours de chaque tronçon (à une allure de 4 à 5 km/h de moyenne) sont indiqués sur la carte.»

Sur le même principe, quelques liaisons interquartiers sont mentionnées. Il vous faudra notamment six minutes pour rejoindre la place du Bourg, et treize pour vous rendre à Pont-Céard. Depuis chaque destination, le retour à Versoix-Gare peut se faire en transports publics (bus ou train), les numéros des lignes étant indiqués.

Le dépliant propose encore, en photos, quelques idées de lieux où vous rendre (Ecogia, centre sportif, canal de la Versoix, etc.). Il est disponible en version papier dans les différents guichets administratifs de la commune ou en version numérique sur le site www.versoix.ch.

Xavier Lafargue